

## INTRODUCTION

L'exercice de bilan scientifique auquel nous sommes conviés par le *Service régional de l'Archéologie* (DRAC-SRA) de Picardie, avec le concours de l'*Institut national de recherches archéologiques préventives* (INRAP, direction interrégionale Nord-Picardie) et de l'*Université de Picardie (Laboratoire d'archéologie)* s'inscrit comme le troisième essai du genre dans cette Région. En effet, un premier état fut dressé par le SRA, en interne, dès 1986 (1), puis un autre, collectif, en 1997 (2), dans le cadre d'assises régionales siégeant sous la forme de table-rondes thématiques réunissant, outre les membres du Service, des archéologues de l'AFAN (antenne Nord-Picardie) et de l'Université d'Amiens (*Laboratoire d'archéologie*).

Cette dernière session intervient dans des circonstances particulières, qui mettent en avant le besoin renouvelé d'une programmation scientifique interrégionale :

- elle fait suite à la tenue des *Assises interrégionales puis nationales de l'Archéologie*, voulues par la *Direction du Patrimoine* et organisées par la *Sous-direction de l'Archéologie* durant toute l'année 2002, qui ont fait ressortir la demande récurrente, par les Services déconcentrés, d'un outil de pilotage de la recherche ;

- elle a été initiée, à l'automne 2003, en pleine crise de « surchauffe » de l'archéologie préventive.

Si ce contexte a pesé sur la conception de l'entreprise celle-ci n'en répond pas moins à des questions de fond. Dès 1978 le *Conseil supérieur de la Recherche archéologique (CSRA)*, alors dirigé par Roland Martin, avait énoncé les principes directeurs visant à la définition de priorités de la recherche destinées à lutter contre la dispersion des moyens : fouiller moins pour fouiller mieux, ne pas laisser une fouille sans publication, recentrer les ressources humaines et financières sur des priorités reconnues. Cependant, toutes les tentatives de programmation nationale, pourtant fondées sur un état thématique et chronologique de la recherche, successivement conduites par Christian Goudineau, Michel Reddé puis Michel Gras, n'ont pas trouvé de traduction concrète au-delà d'un catalogue, raisonné et critique, des travaux engagés et à venir.

Dès lors, l'*Inspection générale de l'Architecture et du Patrimoine (Archéologie)* a-t-elle défini, en concertation avec la *conférence des Conservateurs régionaux de l'Archéologie*, à une nouvelle méthode de travail qui a fondé les dispositions de la circulaire DAPA de programmation scientifique en date du 1<sup>er</sup> juin 2004. La priorité est désormais accordée aux initiatives régionales fondées sur l'élaboration de bilans thématiques et chronologiques dont la mise en œuvre adopte des modalités pragmatiques mettant toutefois en avant le rôle des SRA. La démarche est fondée sur une synthèse des recherches programmées et préventives même si chaque domaine peut connaître des perspectives différenciées. C'est à l'échelon des *Commissions interrégionales de la Recherche archéologique (CIRA)* que s'établiront les convergences des initiatives pour acquérir une dimension interinstitutionnelle. Le *Conseil national de la Recherche archéologique (CNRA)*, quant à lui, sera appelé à jouer un rôle d'harmonisation, non pas pour gommer les diversités mais pour assurer la prise en compte du principe d'équité en faveur des demandeurs d'autorisation de fouilles. À moyen terme, l'objectif est bien celui d'une programmation scientifique interrégionale concernant, tout à la fois, la recherche programmée et préventive.

(1) - *DRAC Info Picardie*, n° 28 (décembre 1986 - janvier 1987), 69 pages

(2) - *Archéologie en Picardie, Bilan de la journée de concertation du 4 octobre 1997*, DRAC-SRA, 33 pages.

Un état des lieux réalisé en janvier 2004 a montré qu'une douzaine d'expériences sont actuellement en cours en France et dont le bilan picard constitue la plus avancée, certaines régions étant convenues de laisser une place importante à l'élaboration de bilans thématiques au sein des CIRA. Toutes ont en commun de dégager les forces, mais aussi les faiblesses, de l'archéologie régionale tant en termes de pratiques de terrain que de ressources humaines et de formation, par le biais d'un bilan des fouilles conduites et des publications qui en découlent. En Picardie, le Comité de pilotage du bilan a d'emblée, en février 2004, adopté un caractère interinstitutionnel en regroupant les concours de la DRAC, de l'INRAP, de l'Université et du CNRS, ce fait ayant grandement contribué à la richesse des débats et à l'ampleur donnée au travail entrepris (on retiendra, en particulier, l'engagement très concret de la direction interrégionale de l'INRAP en matière de disponibilité accordée à ses agents).

Sans doute, le moment est-il également venu de tirer les premières leçons de la « surchauffe » survenue en 2003 en matière d'archéologie préventive. J'avancerai ici l'idée que l'archéologie française est en mal d'un consensus renouvelé avec le corps social pour ce qui concerne la définition des moyens devant lui être attribués. Le débat engagé durant les années 1960 et 1970 s'était alors conclu en faveur de la notion de patrimoine appliquée à l'ensemble des vestiges archéologiques en réaction aux destructions massives intervenues essentiellement dans les cœurs urbains à caractère historique. Cette position n'est aujourd'hui plus tenable et il n'est désormais plus possible de prétendre sanctuariser chaque vestige, pas plus que d'en exiger indistinctement la sauvegarde. Pierre-Laurent Frier (1) a fort justement avancé que « tous les témoins du passé sont des biens culturels dignes d'une recherche et d'une connaissance, ils ne deviennent patrimoniaux qu'à partir du moment où il y a appropriation symbolique et volonté de transmission ». C'est aux archéologues qu'il revient d'établir cette hiérarchie ne pouvant valablement reposer que sur un argumentaire scientifique : seul le bilan des recherches conduites durant les vingt à trente dernières années permettra de dégager des axes prioritaires et, partant, de reconnaître les critères du choix consensuel au sein de la communauté archéologique. Ce catalogue ne sera pas figé et ne vaudra que pour une période déterminée, mais il sera seul à même de fonder l'évaluation des moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre d'une politique raisonnée et à la portée du budget national.

Jean-Pierre DAUGAS

Conservateur général du patrimoine  
Inspecteur général de l'architecture et  
du patrimoine en charge de l'interrégion  
Centre-Nord.

---

(1) - FRIER Pierre-Laurent (1997) – *Droit du patrimoine culturel*, PUF, Paris, 525 pages.